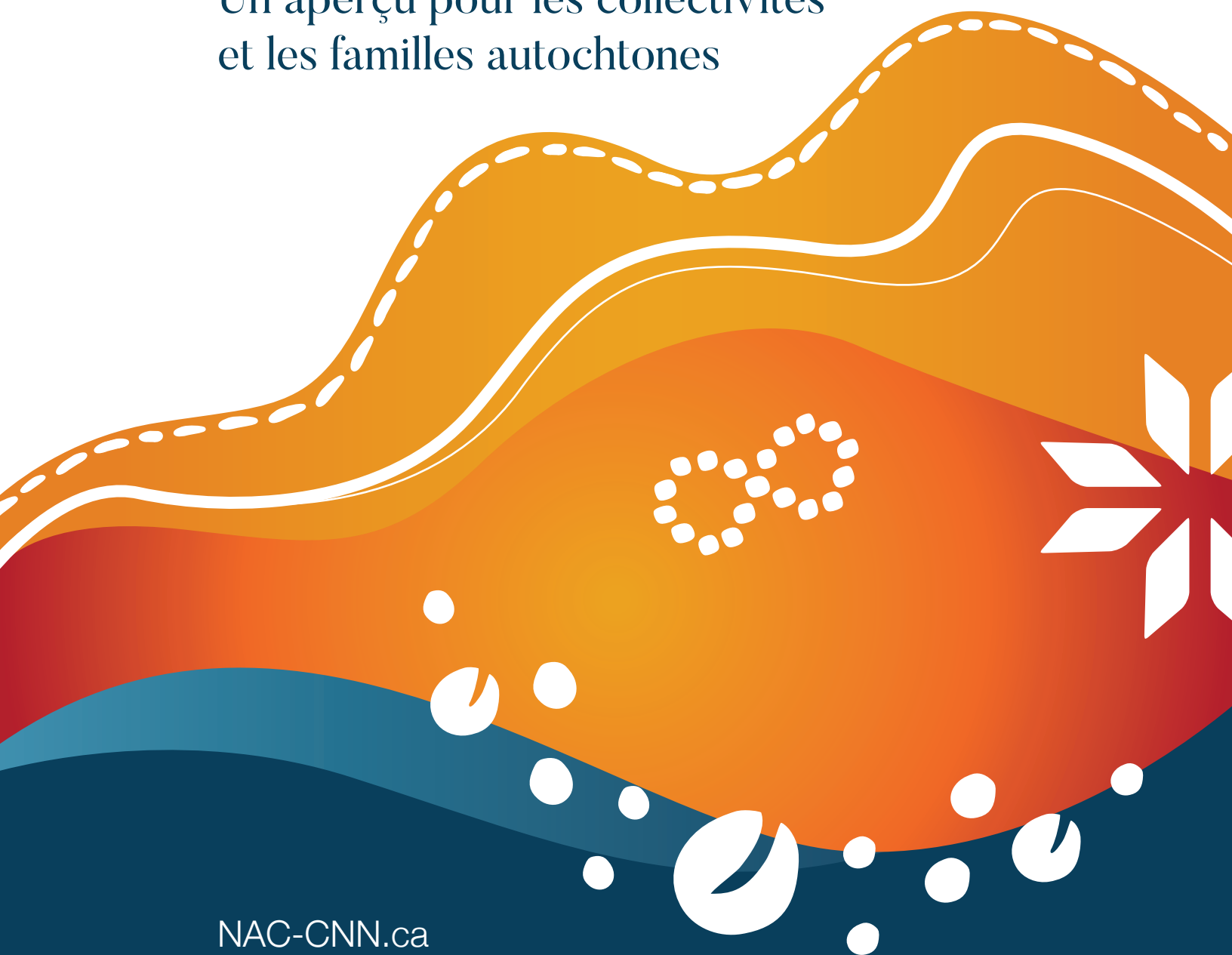




Comité consultatif national sur
les enfants disparus des pensionnats
et les sépultures non marquées

Déroulement du processus de recherche d'enfants disparus et de sépultures non marquées : Un aperçu pour les collectivités et les familles autochtones



NAC-CNN.ca

Déroulement du processus de recherche d'enfants disparus et de sépultures non marquées : Un aperçu pour les collectivités et les familles autochtones

AVERTISSEMENT : Ce document traite des pensionnats, de la mort et de la disparition d'enfants, de la violence faite aux enfants, de génocide et de traumatisme intergénérationnel. La Ligne d'écoute téléphonique des pensionnats indiens est accessible en tout temps, sans frais : 1-866-925-4419. Un soutien sans frais est également offert grâce à la Ligne d'écoute d'espoir pour le mieux-être au 1-800-721-0066 ou par clavardage en ligne sur espoirpourlemieuxetre.ca.

Pendant plus de 150 ans, le système canadien des pensionnats indiens a arraché les enfants Premières nations, Inuits et Métis de leurs familles, leurs communautés et leurs cultures. Plus de 150 000 enfants ont été arrachés. Des milliers d'entre eux ne sont jamais rentrés chez eux.

La Commission de vérité et réconciliation (CVR) a conclu que les pensionnats indiens faisaient partie d'un système plus vaste d'établissements et de politiques visant à détruire les cultures et sociétés inuites, métisses et des Premières Nations. Il est possible que la recherche d'enfants disparus puisse nécessiter l'examen d'un large éventail d'établissements, notamment des hôpitaux et des orphelinats, ainsi que des écoles qui ont été exclues de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens.

Le travail du Comité consultatif national sur les enfants disparus des pensionnats et les sépultures non marquées se veut inclusif; il importe de reconnaître la diversité des expériences et les éléments communs sous-jacents du colonialisme, du traumatisme et de la recherche de réponses. L'information contenue dans le présent document, et sur le site Web du Comité consultatif, est pertinente pour un large éventail d'activités de recherche, y compris les écoles qui peuvent avoir été connues sous différents noms, comme les pensionnats, les écoles industrielles et les externats.

La quête de réponses peut nécessiter plusieurs étapes; de l'examen des dossiers scolaires à la recherche sur le terrain de sites de sépultures potentiels. Il existe plus d'une voie possible. Les collectivités et les familles inuites, métisses et des Premières nations décideront d'elles-mêmes de la meilleure voie à suivre, en fonction de leur auto-détermination, leurs lois et protocoles et des directives des survivants, des survivants intergénérationnels, et des Aînés.

Ce guide se veut une introduction aux nombreuses options qui peuvent être envisagées. L'objectif est de rendre ces processus plus faciles à comprendre. Nous

espérons également que cet aperçu permettra de dissiper la confusion et la désinformation qui entourent certaines des technologies concernées.

Le Comité consultatif national a été créé en juillet 2022 pour aider les collectivités autochtones à accéder à des informations fiables sur tous les aspects de la recherche d'enfants disparus et à les partager. Le Comité est composé d'experts indépendants issus d'un large éventail de domaines, tels que la recherche archivistique, l'archéologie, la médecine légale, les enquêtes policières, la santé et le bien-être, ainsi que les lois et protocoles autochtones. Au sein du comité, la plupart des membres sont issus des collectivités inuites, métisses et des Premières nations.

Le Comité consultatif est financé par le gouvernement du Canada, mais il s'agit d'un organisme indépendant. Le Comité est soutenu par le Centre national pour la vérité et la réconciliation (CNVR) et guidé par un Cercle des survivants, composé de membres issus de collectivités inuites, métisses et des Premières nations de partout au Canada.

Nous reconnaissons que la recherche d'enfants disparus est un sujet difficile qui fait remonter à la surface des souvenirs douloureux et un traumatisme intergénérationnel. Nous reconnaissons également que le traumatisme permanent engendré par le système des pensionnats indiens fait partie d'un cycle plus large et permanent de violence coloniale et de racisme ayant un impact sur la vie des membres des collectivités inuites, métisses et des Premières nations. Nous encourageons les survivants, les familles, les leaders, les membres des collectivités et les intervenants de première ligne à utiliser toutes les ressources de soutien émotif et spirituel à leur disposition pendant qu'ils traversent ce processus difficile.



Se souvenir des enfants

Nous savons que des milliers d'enfants autochtones ne sont jamais rentrés à la maison après avoir fréquenté les pensionnats. Plusieurs familles n'ont jamais été informées de ce qui était arrivé à leurs proches. Pour certains de ces enfants, il existe des documents confirmant clairement qu'ils sont décédés dans des pensionnats ou dans un autre établissement, tel un « hôpital indien » désigné. Pour plusieurs toutefois, des décennies plus tard, les familles et collectivités demeurent toujours sans réponses.

Les enfants étaient souvent emmenés très loin de chez eux, parfois à des milliers de kilomètres. Certains ont fréquentés plus d'un établissement, notamment divers pensionnats, orphelinats, hôpitaux et sanatoriums. Ils étaient entourés de personnes qui ne parlaient pas leur langue. Leurs noms étaient souvent modifiés ou mal inscrits. Le système des pensionnats indiens était ainsi conçu et avait pour objectif de « civiliser » les peuples autochtones en « retirant les enfants de leur vie de famille en milieu autochtone ». Par conséquent, il est maintenant très difficile de retracer le parcours des enfants qui ne sont jamais rentrés à la maison.

Le travail initié par la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) et qui s'est poursuivi par le CNVR a permis de confirmer plus de 4 000 décès survenus au sein du système des pensionnats indiens. Les chercheurs continuent d'identifier de nombreux autres décès.

Les enfants des pensionnats indiens sont décédés de diverses causes, notamment : maladies et problèmes de santé, malnutrition, négligence, incendies et autres accidents, suicide et violence. Au moment du décès d'enfants dans les pensionnats ou à la suite de leur transfert dans un hôpital, les missionnaires, les administrateurs scolaires, les agents des Indiens et le personnel du gouvernement prenaient le contrôle des dépouilles. Les corps n'étaient presque jamais remis aux



Nous ne devons jamais oublier. Ces enfants ont été séparés de leur famille et ne sont jamais rentrés à la maison. Ces enfants ont été aimés et seront toujours aimés.

– TERRI BROWN, CERCLE DES SURVIVANTS



familles ou collectivités. En fait, la plupart des familles n'étaient pas informées du décès de leur enfant.

La CVR a fait état de centaines de sépultures sur les sites des pensionnats ou à proximité qui n'ont jamais été marquées, ou qui n'ont pas été correctement protégées, et qui sont maintenant perdues. Les survivants ont également partagé leurs connaissances sur d'autres formes d'enterrement qui n'ont jamais été enregistrées.

La recherche d'enfants disparus et de sépultures non marquées vise à honorer la vie des enfants et à guider leurs esprits pour qu'ils entrent à la maison. On cherche aussi à faire connaître la vérité au sujet du système des pensionnats indiens et du tort terrible et durable qu'il a causé. Il s'agit d'un processus de guérison et de quête de justice. L'impact sur les familles et les collectivités peut être profond et changer des vies.

Comme l'explique ce guide, la recherche de réponses n'est jamais simple. Malheureusement, dans certains cas, on ne connaîtra peut-être jamais tous les détails. Cependant, comme l'ont déjà montré les collectivités inuites, métisses et des Premières nations, il existe des moyens efficaces et pertinents de commémorer et d'honorer la vie des enfants à toutes les étapes du processus de recherche.

De plus, bien que les processus de recherche soient souvent abordés en relation aux outils de la science et de la recherche occidentales, tels que les archives et la médecine légale, l'importance des systèmes de connaissances autochtones ne doit jamais être négligée ou oubliée. Les lois, protocoles et autres enseignements des peuples autochtones constituent des voies cruciales vers la guérison et la justice. Rien dans ce guide n'est destiné à remplacer la sagesse des Aînés et des Gardiens du Savoir inuits, métis et des Premières nations.

II. Facteurs à considérer lors de la planification d'une recherche

Un nombre croissant de collectivités inuites, métisses et des Premières nations sont maintenant activement engagées dans une forme quelconque d'activités de recherche qui consiste à écouter les survivants, à recueillir des documents et à effectuer des fouilles au sol. Leurs expériences mettent en lumière un certain nombre de facteurs qu'il s'avère utile de considérer dès le début de la planification et de la conception d'un processus de recherche.

1. Les survivants, les familles d'enfants disparus et toutes les collectivités concernées ont-ils eu l'occasion de discuter de ce qu'ils souhaitent accomplir, ainsi que du processus qu'ils veulent suivre?

Parmi les objectifs possibles, notons :

- Trouver des réponses au sujet du sort de leurs enfants
- Identifier et protéger les sites de sépultures
- Honorer les enfants dans le cadre d'une cérémonie
- Restituer les dépouilles à leur collectivité d'origine
- Recueillir des preuves en vue d'éventuelles poursuites ou d'autres mesures de responsabilisation.

2. Quelles sont les collectivités affectées?

Les enfants des pensionnats indiens étaient issus de nations et territoires variés. Des recherches sont en cours et touchent 30 à 80 collectivités différentes.

- Ces nations peuvent avoir des objectifs différents
- Elles peuvent également avoir des protocoles différents en matière de recherche

La CVR a recommandé que la collectivité la plus touchée dirige les recherches. La CVR a également recommandé que le processus soit inclusif de toutes les collectivités dont les enfants fréquentaient l'école, peu importe à quelle distance de la maison ils étaient emmenés. La participation de toutes les collectivités touchées peut nécessiter des processus complexes de consultation et de collaboration. Cela demande beaucoup de ressources.

Des modèles de coordination et de coopération régionales émergent également. Le Comité consultatif national espère pouvoir partager plus d'informations sur ces modèles dans un avenir proche.

3. Combien de temps prendra ce processus?

On accorde beaucoup d'attention aux techniques, notamment le radar géologique (GPR), qui sont utilisées pour la recherche de preuves sur des sites probables de sépultures. Comme l'explique la section 6 de ce guide, ces technologies ne se traduisent pas par des réponses simples et rapides. Et avant même de procéder à une recherche au sol, des préparatifs sont nécessaires pour informer et guider la recherche.

Ces préparatifs peuvent inclure :

- Établir un plan de travail et une structure de leadership et mettre en place une équipe pour effectuer ce travail
- Établir un système de soutien émotionnel pour les survivants et d'autres personnes
- Enregistrer les déclarations de survivants
- Effectuer des recherches dans les dossiers scolaires et autres dossiers connexes
- Compiler des cartes et photographies existantes de sites possibles
- Veiller à ce que toute l'information recueillie puisse être stockée en toute sécurité
- Réfléchir à la façon de collaborer avec les services de police concernés qui pourraient jouer un rôle dans la protection du site, la sécurité de toutes les personnes impliquées ou la conduite d'une enquête criminelle
- Obtenir le financement et les ressources nécessaires



Une communication claire est essentielle pour prévenir les rumeurs et les répercussions traumatisantes de la désinformation.

- Cela comprend une bonne communication avec les survivants et la collectivité, ainsi qu'avec les membres d'autres collectivités qui seront touchées par les annonces.
- Il est recommandé que les collectivités adoptent un protocole pour informer les familles touchées des nouveaux développements.
- Il est également recommandé que les collectivités adoptent des procédures pour répondre aux demandes de renseignements des journalistes et autres, en gardant à l'esprit que la recherche d'enfants disparus est devenue le centre d'intérêt de ceux qui veulent nier la vérité de l'histoire des pensionnats.

5. Comment les sites potentiels seront-ils protégés?

La sécurité est une préoccupation tout au long du processus de recherche. Il est nécessaire de protéger les sites potentiels contre le vandalisme et de

veiller à ce que les membres de l'équipe ne soient pas victimes de harcèlement et de menaces.

Il est important de garder à l'esprit que la recherche d'enfants disparus comporte plusieurs dimensions; il ne s'agit pas simplement d'une question technique. Ce processus peut bénéficier des technologies existantes, notamment l'usage de la photographie aérienne, de drones et de GPR, mais à elles seules, ces technologies ne peuvent fournir les réponses. Ces technologies ne fonctionnent que lorsqu'elles sont conjuguées avec d'autres outils de recherche nécessaires pour savoir où chercher et confirmer l'identité des dépouilles qui pourraient être trouvées. De plus, les technologies ne pourront jamais remplacer les connaissances des survivants, des Aînés, des Gardiens du Savoir et de la collectivité.

Heureusement, des nations, collectivités, administrations et organisations autochtones ont déjà une expérience approfondie du processus de recherche. Elles ont acquis des leçons précieuses et développé des ressources utiles qui peuvent aider d'autres personnes à effectuer des recherches. L'un des objectifs du Comité consultatif national est de favoriser le partage des connaissances entre les collectivités.

Prendre soin les uns des autres

« La recherche de nos sœurs et frères disparus constitue une occasion pour nous de guérir nos blessures, et celles de nos familles et collectivités. Cependant, si nous souhaitons guérir nos blessures, nous devons effectuer le travail de la bonne façon, en respectant et en prenant soin de toutes les personnes impliquées. »

— LARRY AHENAKAW, CERCLE DES SURVIVANTS

Chaque étape du processus de recherche peut être l'élément déclencheur de traumatismes passés liés aux expériences dans les pensionnats indiens. Il est important d'écouter les survivants et de répondre à leurs besoins. Les survivants intergénérationnels, leurs familles élargies et la collectivité dans son ensemble seront également affectés, tout comme les dirigeants et les techniciens qui participent aux recherches.

Il est essentiel de fournir un soutien en matière de santé et de bien-être à toutes les personnes concernées. Ces mesures de soutien doivent être disponibles avant, pendant et après toutes les étapes du processus de recherche.

Toutes les mesures de soutien doivent tenir compte des traumatismes et être adaptées aux réalités culturelles. Les coutumes, les protocoles et les traditions des peuples autochtones constituent le fondement essentiel à la santé et au bien-être. Ces mesures peuvent différer d'une nation, culture et région à l'autre et prendre différentes formes, y compris des visites sur le terrain et d'autres activités culturelles en petits et grands groupes.

Lorsque les collectivités entament un processus de recherche, il y a beaucoup de pression pour agir rapidement. Cela est tout à fait compréhensible. Cependant, le processus de recherche sera très probablement long et complexe. Pour qu'il s'agisse d'un processus de guérison, une attention particulière doit être accordée pour veiller à ce que tout se déroule bien. Tous ceux impliqués, y compris les entrepreneurs externes, doivent être informés des attentes de la collectivité en matière de respect des protocoles et de sécurité culturelle.

III.

Acquisition de connaissances

La recherche préparatoire ou l'acquisition de connaissances est essentielle à une recherche efficace. Les déclarations des survivants et l'analyse minutieuse des dossiers historiques peuvent contribuer à identifier les enfants qui ne sont jamais rentrés à la maison et, dans certains cas, à déterminer ce qui leur est arrivé. À partir des cartes, levés et photographies existants, cette recherche peut également contribuer à mieux centrer la recherche en identifiant les sites de sépultures les plus probables. L'acquisition de connaissances est également un élément essentiel au travail continu de consignation de la vérité sur le système des pensionnats indiens.

Les souvenirs des survivants sont la source d'information la plus importante pour guider les efforts de recherche. Toutes les déclarations faites par les survivants au cours de la CVR sont conservées par le CNVR, qui poursuit le travail de recueil des déclarations. Le CNVR dispose d'un service d'assistance pour aider les survivants, les familles et les collectivités à accéder aux déclarations et autres dossiers. Un nombre croissant de collectivités autochtones ont maintenant des ententes avec le CNVR pour accéder directement à ces documents.

Il est également important de vérifier si des déclarations ont été recueillies par d'autres moyens, notamment dans le cadre d'enquêtes policières ou de recherches menées par des universités.

Malheureusement, les déclarations des survivants au cours du Processus d'évaluation indépendant (qui faisait partie de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens) sont présentement scellées et il est prévu qu'elles soient détruites. Cependant, ces dossiers pourraient être conservés si les survivants concernés présentent une demande de divulgation de leurs dossiers. Vous trouverez des informations sur la façon de soumettre une telle demande sur le site Web

du CNVR (nctr.ca/?lang=fr) et dans la liste de questions fréquentes, publiée sur le site Web du Comité consultatif national (NAC-CNN.ca).

De nombreux survivants n'ont jamais partagé leurs expériences puisque les souvenirs sont très douloureux. Si vous décidez d'enregistrer de nouveaux entretiens avec des survivants, il est recommandé de respecter les meilleures pratiques suivantes :

- Veiller à ce que chaque survivant ait accès au soutien en santé dont il a besoin, avant, pendant et après le processus d'entretien, y compris tous les protocoles traditionnels et spirituels auxquels tiens le survivant.
- Avoir une discussion franche avec les survivants pour qu'ils puissent décider s'ils souhaitent ou non que leur déclaration soit anonyme et documenter soigneusement le consentement accordé.
- Offrir aux survivants le choix que leur déclaration soit enregistrée sous forme audio ou vidéo, en plus d'être transcrite.
- Obtenir les services d'un interprète si les survivants sont plus à l'aise de s'exprimer en langue autochtone.
- Travailler au rythme qui convient le mieux aux survivants, notamment en enregistrant sa déclaration en plusieurs sessions si nécessaire.
- Faire preuve de minutie et confirmer les dates ou la chronologie des événements ainsi que les noms et endroits.
- Enregistrer l'intégralité des entretiens et les faire transcrire par une personne expérimentée dans ce domaine.
- Avec le consentement des survivants, conserver tous les enregistrements et transcriptions pour les recherches futures.

Outre les déclarations des survivants, il existe un large éventail de documents, notamment les dossiers des



En tant que survivants, nous gardons des souvenirs douloureux de notre séjour dans les pensionnats. Nous détenons également des connaissances et enseignements traditionnels que les écoles n'ont pu nous dérober malgré leurs efforts en ce sens. Nos souvenirs et nos traditions sont essentiels pour trouver et honorer les jeunes qui ne sont jamais rentrés à la maison.

- LILLIAN ELIAS, CERCLE DES SURVIVANTS



pensionnats, les registres des hôpitaux et sanatoriums indiens, et autres dossiers de l'église tels que les registres paroissiaux et les cartes historiques, qui peuvent aider à identifier les enfants disparus et les lieux à fouiller. De plus, il est possible que des documents relatifs à des levés et recherches antérieurs sur le terrain pour d'autres fins soient disponibles.

Le CNVR a été créé pour être le principal garant de l'histoire et de l'héritage des pensionnats indiens au Canada. D'autres organisations et établissements, comme le Indian Residential School History et le Dialogue Centre de l'Université de la Colombie-Britannique, ainsi que les archives fédérales, provinciales et territoriales, disposent d'une grande quantité de documents de ce type et peuvent aider à localiser et à accéder aux informations sur les enfants disparus.

Cependant, il est important de noter que la plupart de ces documents ont été préparés par des missionnaires, des agents des Indiens, des administrateurs scolaires et des fonctionnaires non Autochtones qui dirigeaient ou soutenaient le système des pensionnats indiens. Les renseignements qu'ils ont choisi de consigner, ou d'ignorer, reflètent souvent leurs préjugés. À l'époque, les pratiques de tenue des dossiers étaient souvent inadéquates ou incomplètes, et de nombreux documents ont été perdus. Encore aujourd'hui, certains dossiers demeurent entre les mains des gouvernements, des églises et de personnes et n'ont pas été divulgués.

Une étape clé de la phase de recherche consiste à comparer les connaissances des survivants et les témoignages d'autres témoins avec d'autres sources d'information au sujet des sites, comme les photographies aériennes, par drone et par satellite, et de nouvelles informations des levés de site. Ce processus de cartographie peut aider à déterminer où chercher d'éventuels sites de sépultures, et comment la condition des paysages affectera les recherches et ce qu'on pourrait trouver. Des photographies

aériennes des décennies précédentes peuvent également aider les survivants à parler des lieux où concentrer les recherches; ces photographies pouvant identifier l'emplacement d'anciens établissements d'enseignement.

Si une collectivité prévoit de déterrer des sites de sépultures pour tenter d'identifier des dépouilles, il peut être très utile de recueillir des échantillons d'ADN de proches parents. Si les collectivités choisissent de suivre cette voie, la collecte d'échantillons pourrait devoir se faire très rapidement. Les échantillons d'ADN des membres de la famille immédiate sont les plus utiles, mais avec le temps, ces opportunités seront perdues. Du même coup, il est important de noter que la collecte, le stockage et la cartographie de l'ADN soulèvent de nombreuses questions complexes autour des valeurs communautaires et de la vie privée des individus. Ces questions doivent être traitées en fonction des lois, des protocoles et des valeurs de chaque nation.

Les préoccupations relatives à la collecte d'ADN mettent en lumière un problème plus important dans le processus d'acquisition de connaissances. Les informations recueillies aujourd'hui seront importantes pour les générations futures. Il est essentiel de préserver ces connaissances, de les rendre accessibles aux prochaines générations et de les protéger contre une éventuelle utilisation abusive. Les collectivités sont encouragées à définir des plans pour la préservation à long terme de tous les renseignements recueillis au cours de leurs recherches. Des protocoles uniques aux Premières nations, Inuits et Métis en matière de propriété, de contrôle, d'accès et de protection des données peuvent s'appliquer, notamment les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de possession (PCAP) des Premières nations, les principes de propriété, de contrôle, d'accès et de l'intendance (PCAI) de la Fédération des Métis du Manitoba et la stratégie nationale inuite sur la recherche de l'Inuit Tapiriit Kanatami.

IV.

Recherches au sol

Il existe de nombreuses techniques qui peuvent aider à trouver des preuves de sépultures non marquées potentielles. Le radar géologique (GPR) est la technologie qui reçoit le plus d'attention. Les autres techniques comprennent d'autres formes de technologie de télédétection comme la conductivité, la magnétométrie et le LiDAR, ainsi que la photographie par drone et les chiens pisteurs.

Toutes ces techniques ont l'avantage de ne pas perturber les sites. Cependant, il est important de noter qu'aucune de ces techniques n'est concluante. Vous avez peut-être déjà entendu le terme « anomalies ». C'est ainsi que sont décrits les résultats du GPR. Le balayage enregistre des schémas inhabituels dans le sol (des anomalies) qui doivent ensuite être interprétés.

Entre les mains d'experts, le GPR et d'autres techniques peuvent fournir des pistes importantes à la localisation de sites de sépultures potentiels. Cependant, pour affirmer avec certitude la présence d'un site de sépultures, les informations recueillies dans le cadre des techniques de recherche au sol doivent être combinées à d'autres informations, notamment les déclarations des survivants et les documents historiques.

En outre, il est beaucoup plus difficile de recueillir des preuves dans certaines régions, notamment les zones fortement boisées ou inondées. Dans ces circonstances, les informations recueillies peuvent être plus difficiles à interpréter et comporter un degré d'incertitude encore plus élevé.

Toute recherche au sol prend du temps. La recherche doit être minutieuse et le processus pour couvrir de vastes superficies de terrain est lent. L'interprétation des données est également complexe et il n'y a qu'un nombre limité de professionnels qui possèdent les compétences et l'expérience nécessaires pour bien effectuer ce travail. Comme de plus en plus de collectivités effectuent des recherches au sol, la forte demande pour un nombre limité d'experts peut créer des retards supplémentaires. C'est pourquoi les programmes de formation sont importants pour augmenter le nombre d'experts autochtones qui peuvent effectuer ce travail pour les collectivités.

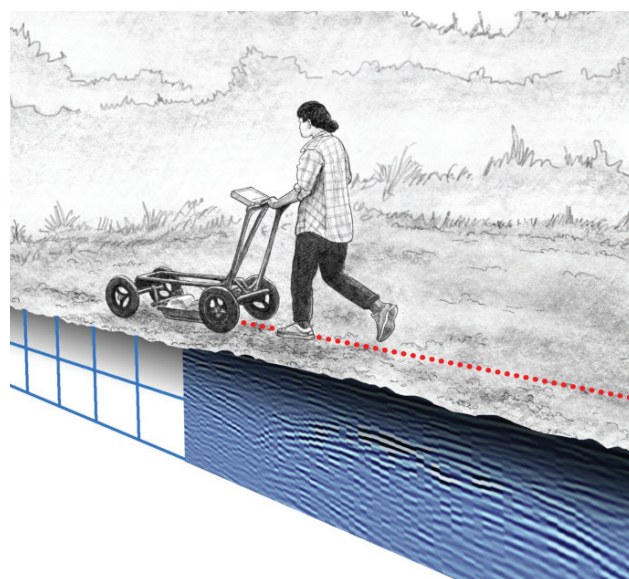


Illustration by Eric Simons





J'ai hâte au jour où je retrouverai enfin mes petites sœurs et que je saurai que leur âme repose enfin en paix. Je veux qu'il y ait une cérémonie. Et je veux m'assurer que leur lieu de repos ne soit jamais oublié.

– JACQUIE BOUVIER, CERCLE DES SURVIVANTS

Lorsqu'un site de sépultures probable est identifié

Lorsqu'un site de sépultures potentiel est identifié, les familles et la (ou les) collectivité(s) ont le droit de décider de la suite des événements. Il s'agit d'un sujet sensible. L'approche qui est la meilleure pour une famille ou une collectivité n'est pas nécessairement la même pour d'autres.

Certaines familles et collectivités peuvent souhaiter fouiller le site de sépultures afin que les dépouilles puissent être déplacées vers un lieu de repos plus approprié. Dans certains cas, les fouilles peuvent également être nécessaires pour identifier de manière concluante les restes humains, déterminer la cause la plus probable du décès ou rassembler d'autres preuves si des poursuites pénales sont envisagées.

Cependant, pour d'autres collectivités, les connaissances des survivants et d'autres recherches peuvent fournir toutes les certitudes qu'elles recherchent. Elles peuvent préférer laisser les sites intacts et organiser des cérémonies pour commémorer et honorer les enfants là où ils se trouvent.

Pour prendre cette décision difficile, il peut être utile de considérer qu'il existe différentes manières de procéder à une fouille, chacune ayant des impacts et des résultats potentiels différents :

- On peut retirer la couche supérieure du sol pour pouvoir clairement déterminer si des sépultures y ont été creusées, sans perturber les sépultures en soi.
- Certaines ou toutes les sépultures probables pourraient être ouvertes pour confirmer le nombre de corps sans extraire les dépouilles.
- Les dépouilles peuvent être déplacées vers un autre site de sépultures sans être soumises à un examen.
- Certaines dépouilles pourraient être examinées, sans les déplacer, ni perturber les autres dépouilles.

Si une collectivité envisage de procéder à l'examen de certaines dépouilles, il est important de noter que le temps écoulé, les conditions d'enterrement, et la possibilité que le site ait été inondé ou submergé, peuvent avoir un impact significatif sur les résultats. Les médecins légistes peuvent parfois de déterminer la cause du décès, mais pas dans tous les cas. L'analyse de l'ADN peut contribuer à identifier les enfants, mais seulement s'il existe des échantillons d'ADN pour les proches.

Quelle que soit la décision prise, il est important de protéger les sites contre l'érosion naturelle, le développement et le vandalisme. Malheureusement, le Canada ne dispose pas de lois rigoureuses en matière de protection des sites de sépultures potentiels. La situation est d'autant plus complexe puisque de multiples administrations fédérales, provinciales ou territoriales, municipales et autochtones peuvent être impliquées dans ces décisions.

Le gouvernement fédéral a nommé une experte indépendante, l'interlocutrice spéciale indépendante pour les enfants disparus et les tombes et les sépultures anonymes, pour rencontrer les collectivités et faire des recommandations sur ce que le Canada doit faire pour honorer les enfants disparus. Une partie des responsabilités de l'interlocutrice spéciale consiste à recommander les changements juridiques nécessaires pour protéger les sites de sépultures potentiels.

En savoir plus

Ce document a pour but de fournir une introduction de base aux défis à relever pour retrouver et honorer les enfants disparus des pensionnats. Le Comité consultatif national a rassemblé d'autres ressources et outils plus approfondis sur tous les aspects de ce processus. Vous trouverez des liens sur notre site web à NAC-CNN.ca.

Au fil du temps, nous ajouterons d'autres ressources, notamment des fiches et documents d'information pour combler les lacunes dans les renseignements disponibles, ainsi que des profils sur la façon dont différentes collectivités ont abordé ces questions. Ce document sera également mis à jour et étoffé en fonction des commentaires que nous recevrons.